

**Connaître la date limite pour transmettre votre déclaration de revenus**

[Accéder au Simulateur](#)

La date limite pour transmettre votre déclaration varie selon votre département et selon que vous effectuez celle-ci en ligne ou sur formulaire papier.

Sélectionnez votre département (numéro ou nom).

- [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#)



Ville de

**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)*